



MUNICIPALITE

Préavis 2011-2016 / N° 51

Budget de fonctionnement 2014

Rolle, le 24 octobre 2013

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement d'application du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et des articles 81 et suivants du règlement du Conseil communal de Rolle, nous avons l'honneur de vous présenter et de soumettre à votre approbation le projet de budget de l'année 2014.

La comparaison des budgets 2014 et 2013 amendé se présente selon le tableau suivant :

	Budget 2014	Budget 2013	Ecart	Variation en %
Charges	45'775'528	44'707'630	1'067'898	2.39
Revenus	45'136'427	43'922'140	1'214'267	2.76
Déficit	639'101	785'490		

L'élaboration du budget 2014 s'est encore une fois révélée difficile dans un contexte économique encore instable car soutenu artificiellement par les abondantes liquidités des banques centrales où la cherté du franc suisse et la crise de la zone euro génèrent toujours des incertitudes pour l'économie et, par voie de conséquence, sur les finances publiques. Cette tendance se reflète dans les recettes fiscales de la Commune et plus spécifiquement pour celles relatives aux personnes morales, dont le montant a été revu à la baisse par rapport au budget 2013.

L'introduction des statuts du SDIS "Etraz Région" au 1^{er} janvier 2014 implique la suppression du centre « 6510 - Centre de Renfort » et tous les frais y relatifs. Par ailleurs, il a été procédé, comme chaque année, à la mise à jour de l'affectation comptable analytique de tout le personnel fixe communal.

Pour conclure, les constantes incertitudes liées à l'évolution économique en général, comme à celle des associations intercommunales, a incité la Municipalité à la même rigueur et à la même prudence qu'un an plus tôt dans l'élaboration du budget 2014. Et cela bien sûr afin de permettre à la Commune de réaliser ses projets tout en maintenant sa dette dans des limites acceptables, en dessous du plafond d'endettement voté pour la législature.

A titre indicatif, la comparaison entre le budget 2014 et les comptes 2012 est la suivante :

	Budget 2014	Comptes 2012	Ecart	Variation en %
Charges	45'775'528	44'515'540	1'259'988	2.83
Revenus	45'136'427	44'799'277	337'150	0.75
Bénéfice		283'737		
Déficit	639'101			

Consignes budgétaires

Les options suivantes ont en outre prévalu lors de la mise en place du budget 2014 :

1. Stratégie opérationnelle et d'investissements de la Municipalité.
2. Incidences connues au 15 octobre 2013 dans un contexte général : charges non maîtrisables comme notre participation aux coûts de la facture sociale cantonale ou le versement au fonds de péréquation intercommunal, ou encore les budgets des associations.
3. Eléments comptables des exercices 2013 et 2012.
4. Contenu des budgets antérieurs.

Incidences connues au 15 octobre 2013 et contexte général

Au niveau des recettes, conformément au préavis 2011-2016 / N° 48 fixant le taux d'imposition pour l'année 2014, les éléments suivants ont été pris en compte :

- Les encaissements de 2013 et 2012.
- La croissance escomptée de la population.
- L'augmentation à froid de la capacité contributive moyenne des Rollois.
- Les événements extraordinaires de 2013 connus à ce jour et leur impact reporté sur 2014.

Cette approche a été confrontée avec les documents actualisés tous les mois par le Receveur du Canton (Service fiscal), accessibles désormais par le portail IAM.

Les encaissements 2013 et 2012 ont démontré les effets de la situation conjoncturelle actuelle, soit une tendance baissière en 2012 (impôt sur le bénéfice des sociétés), et une stabilisation prévue en 2013 des recettes fiscales rolloises.

L'affinement des méthodes de calcul de l'Etat invite à une certaine prudence quant aux chiffres finaux de 2013, compte tenu de deux phénomènes distincts :

- 1) Le domicile fiscal est arrêté au 31 décembre, par conséquent des impôts déjà perçus peuvent jusqu'à cette date faire l'objet d'un « transfert » au détriment de la Commune. Ou inversement si la personne physique ou morale concernée, quittant son lieu de résidence actuelle, s'établissait à Rolle avant la fin de l'année...

- 2) La répartition sur l'année en cours et l'année à venir (transitoires) ne nous est communiquée qu'à la fin de l'exercice ; elle peut selon les cas représenter un montant important.

En conséquence de quoi, le Service communal des finances a adopté une position d'augmentation à froid fondée sur la croissance de la population estimée en 2014. Il s'agit là d'une voie prudente en regard d'espérances fiscales trop optimistes. Il en a été de même pour le calcul des personnes morales, sur conseil d'ailleurs du Receveur.

Charges étatiques : Les éléments provisoires du calcul des participations communales pour 2014 sont parvenus du Canton au début du mois d'octobre 2013. Les comptes liés à la facture sociale et à la péréquation sont évidemment touchés par rapport aux années antérieures.

Malgré le fait que le taux d'imposition rollois, de 59.5 %, demeure en dessous de la moyenne cantonale, le mouvement de hausse constaté depuis quelques années s'est estompé (cf. décompte final 2012, reçu en septembre 2013) ; car les recettes fiscales ont bel et bien fléchi l'an dernier. Pour rappel, le coefficient d'impôt (et valeur du point d'impôt) a un impact direct sur la facture sociale selon la loi sur les péréquations intercommunales.

Au titre du poste 2100.4001 Impôt sur le revenu, une croissance de 2.5 % par année entre les comptes 2012 et le budget 2014 (compte tenu aussi d'une légère augmentation de la population) a été prise en considération.

* * * * *

A la suite de l'introduction de la nouvelle péréquation en 2011, une situation sur 6 exercices (comptes 2009 à 2012 et budgets 2013 et 2014) est présentée dans les tableaux des pages suivantes, à savoir :

- Le tableau récapitulatif des participations intercommunales et participations statutaires
- L'évolution de la facture sociale
- Un récapitulatif résumé des deux premiers tableaux
- L'évolution des participations de 2009 à 2014
- Une répartition des principales charges par nature pour le budget 2014.

Tableau récapitulatif des participations de Rolle :

		Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014
Participations intercommunales							
1400.3526	Conseil régional Nyon/cotisation	123'978	112'032	115'425	116'945	120'000	120'000
1600.4523	Participation NRT à l'Office de Rolle					-90'000	-90'000
1610.3523	Versement au Conseil Régional					130'000	115'000
1610.3523.1	Part rolloise à l'aide directe NRT					60'000	60'000
4600.3526	AIER/participation	604'846	698'372	879'785	840'127	864'100	885'530
4600.3526.1	AIER/part sur investissements	497'377	482'331	511'700	500'170	580'850	595'450
5100.3522	Arrondissement primaire/participation	93'511	1'577'721	1'557'000	1'700'000	1'700'000	1'700'000
5100.4271.1	Revenus des bâtiments du primaire		-621'024	-608'000	-613'410	-579'670	-579'670
5200.3522	Arrondissement secondaire/participation	724'868	1'107'049	1'155'158	1'284'410	1'200'000	1'200'000
6500.3521	SDIS de l'Etraz/participation	132'410	118'557	129'497	136'307	208'390	180'000
6600.3521.1	Protection civile Aubonne-Rolle/participation	89'803	84'772	101'952	98'016	100'240	100'240
7000.3522	Agence AVS/participation	84'510	80'309	74'188	95'855	85'560	103'500
7100.3654	Subventions des crèches	386'777					
7100.3654.2	Adhésion réseau AJERE		485'478	770'535	890'387	1'026'000	1'437'900
7100.3655	Subventions aux mamans de jour	38'746					
7300.3515	Contribution/aide et soins à domicile	414'170	484'284	542'642	597'529	647'700	647'700
7300.3515.2	Espace prévention La Côte/participation	13'423	13'943	14'356	14'555	15'000	15'000
8100.3314	Amortissement ATF SIDERE	179'050	179'050	179'050	179'050		
8100.3314.1	SIDERE/modifications des statuts PM 15/2011-2016					121'800	121'800
8100.3526	SIDERE/participation	172'575	194'360	249'653	279'652		
8100.3526.1	SIDERE/part sur investissements	18'006	18'006	18'009	19'450		
		3'574'050	5'015'240	5'690'950	6'139'043	6'189'970	6'612'450

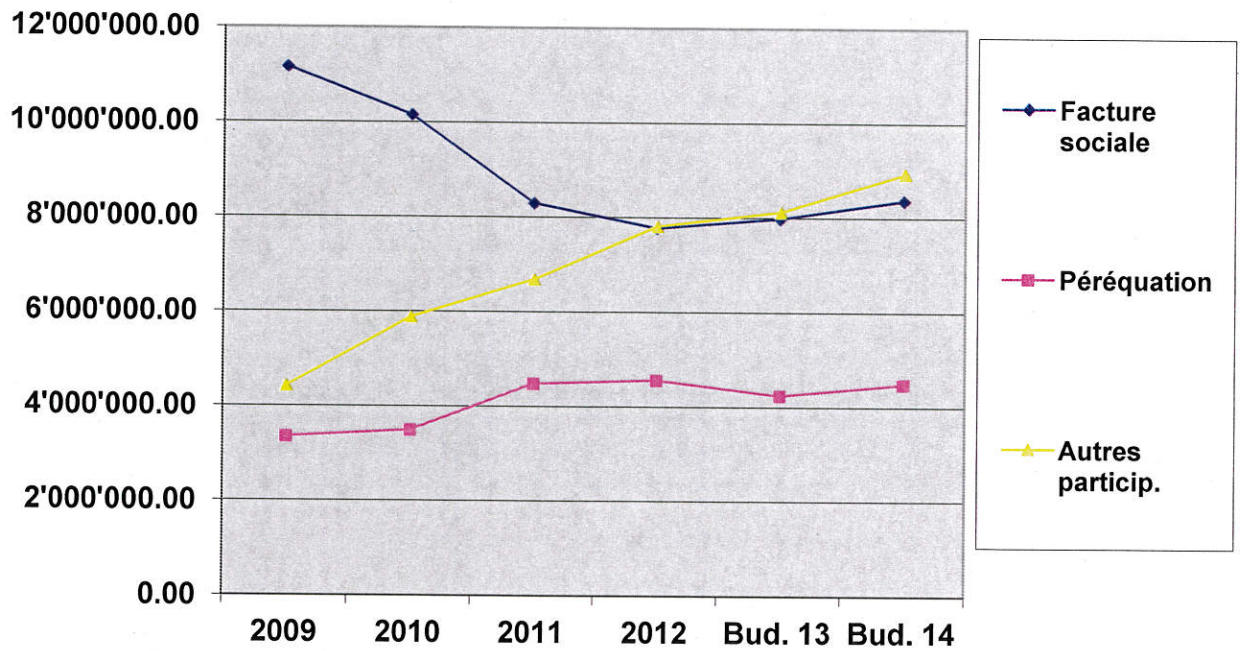
Autres participations statutaires									
1400.3523.1	Participation au programme d'inv. régionaux PIR								366'000
1500.3653	Subventions aux sociétés locales	37'842	42'360	44'545	78'859	114'000			119'000
1520.3653	Subvention du Théâtre du Casino			78'706	65'000				68'000
1800.3517	Lignes du trafic régional/participation	180'430	194'866	208'631	212'304	304'890			304'890
1800.3517.1	Réorganisation des transports publics/participation			28'085	155'677	174'130			174'130
1800.3517.2	Subvention/acquisitions de vélos électriques			660	3'438	5'000			5'000
4100.3656.1	Aides/Subvention pour l'amélioration énergétique								25'000
4310.3527	Coûts et participation/charges d'énergies					100'000			
5400.3522	Orientation professionnelle/participation	7'167	10'012	8'541	8'261	17'540			17'540
5810.3522	Paroisse de langue allemande/participation	235	272	266	246	300			300
6100.3511	Contrat de prestations de la gendarmerie	435'000	435'000	439'200					
6100.3511.1	Réforme policière/participation				956'433	961'860			1'006'910
6400.3524	Centre funéraire régional/participation	21'626	22'630	21'917	20'831	22'700			22'700
7100.3515	Contribution Socle FAJE	26'845	27'885	28'755	29'100	30'000			30'000
7100.3653	Subvention du Sésame	79'586	79'586	85'708	85'708	85'710			82'510
7100.3515.2	Fondation Vaudoise de Probation/participation	1'074	1'115	1'150	1'164	1'200			1'200
7100.3525.1	Part rolloise au programme EVAM			1'750	7'563	5'800			5'800
7100.3665	Aide complémentaire communale	18'975	17'775	15'900	15'300	16'000			61'000
7100.3665.1	Aides sociales casuelles	2'400	2'400	2'400	7'560	2'000			2'000
7100.3665.2	Subvention OSEO	32'484	28'995	25'722		2'400			2'400
7400.3655	Aide au logement				23'346	23'600			23'600
Total		843'664	862'896	991'936	1'670'790	1'932'130			2'317'980
		4'417'714	5'878'136	6'682'886	7'809'833	8'122'100			8'930'430

Evolution de la facture Sociale		Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014
5300.3512	Facture sociale/part enseignement spécialisé	1'266'045	1'531'043				
7200.3510.2	Rattrapage financier lié à la bascule					125'390	
7200.3515.1	Facture sociale/part frais protection de la jeunesse	604'380					
7200.3515.2	Facture sociale/part prévoyance cantonale	4'818'441	4'475'985	658'341	641'788	703'820	755'787
7200.3515.3	Facture sociale/part assurance maladie	1'672'702	1'498'579	2'959'552	2'701'143	2'627'680	2'740'101
7200.3515.6	Facture sociale/part PC à domicile et hébergement	2'794'271	2'642'908	2'619'678	2'587'069	2'768'590	2'984'065
7200.3515.8	Facture sociale/part Revenus d'Insertion+Assur. Chômage			1'322'056	1'183'223	1'238'500	1'314'074
7200.3515.9	Facture sociale/part aides aux personnes handicapées			324'469	369'499	236'260	264'578
7200.3515.10	Facture sociale/part prestations pour la famille			408'469	355'901	347'920	348'655
7200.3515.11	Facture sociale/part bourses d'études et d'apprentissage						
2200.4522.0	Revenus des dépenses thématiques				-66'850	-68'430	-41'340
		11'155'839	10'148'515	8'292'565	7'771'773	7'979'730	8'365'920
2200.3522	Péréquation financière/part charges	4'450'472	4'802'888	6'622'188	6'807'320	6'532'123	6'791'440
2200.4522	Péréquation financière/part revenus	-1'103'196	-1'316'320	-2'146'200	-2'250'600	-2'292'000	-2'310'430
	Péréquation nette	3'347'276	3'486'568	4'475'988	4'556'720	4'240'123	4'481'010

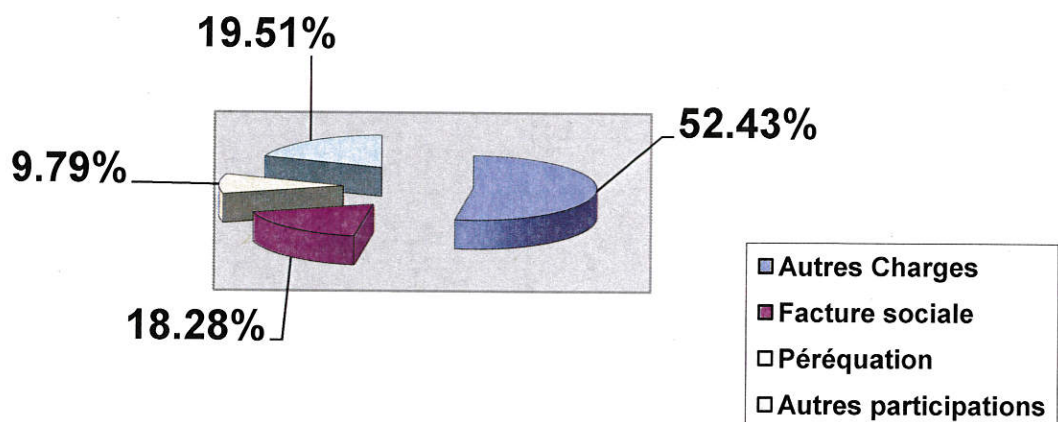
Résumé de toutes les participations :

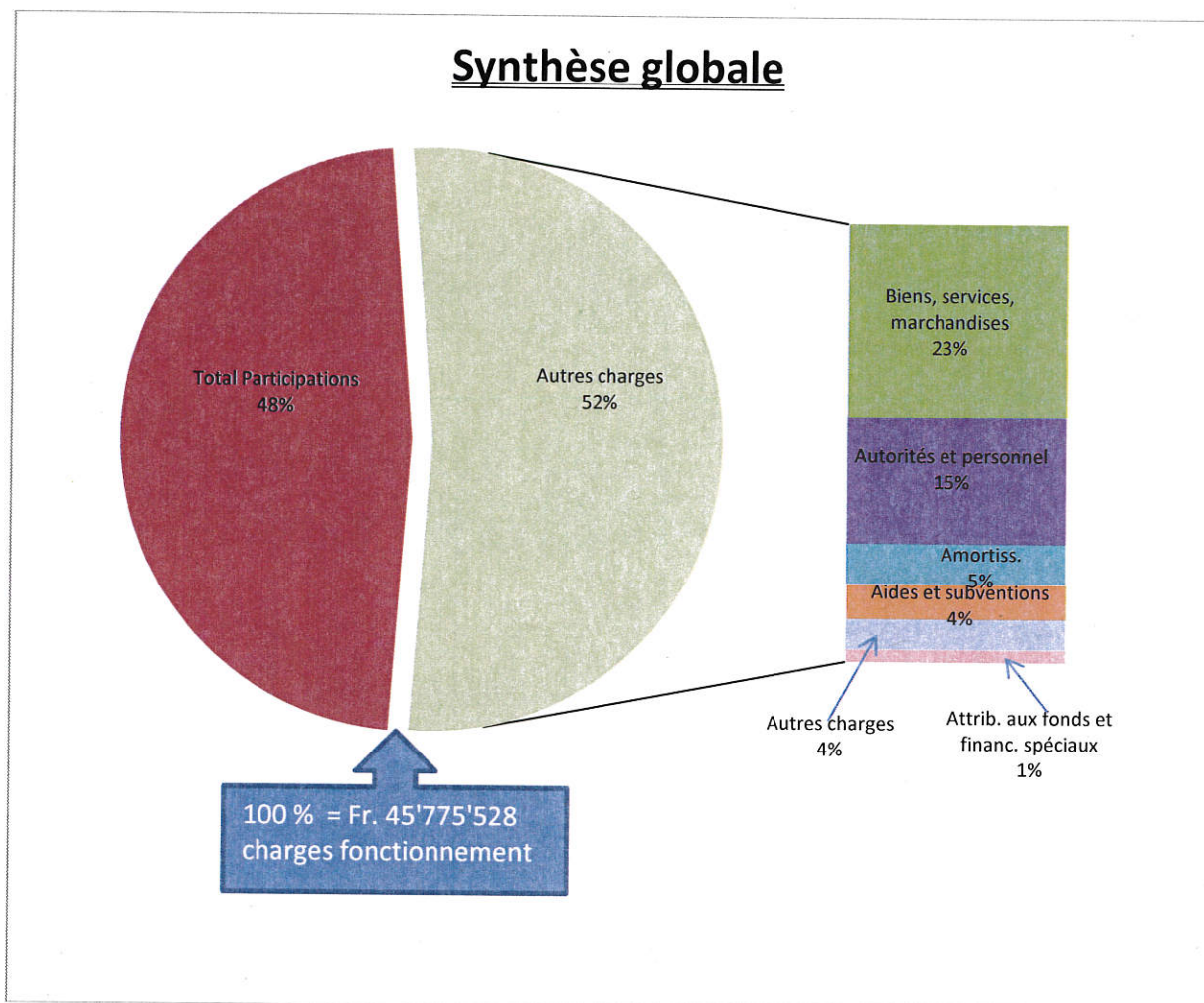
	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014
Facture sociale	11'155'839	10'148'515	8'292'565	7'771'773	7'979'730	8'365'920
Péréquation nette	3'347'276	3'486'568	4'475'988	4'556'720	4'240'123	4'481'010
Autres participations	4'417'714	5'878'136	6'682'886	7'809'833	8'122'100	8'930'430
<u>Total des participations</u>	<u>18'920'829</u>	<u>19'513'219</u>	<u>19'451'439</u>	<u>20'138'326</u>	<u>20'341'953</u>	<u>21'777'360</u>
<u>Total charges de fonctionnement</u>	<u>43'066'745</u>	<u>42'091'901</u>	<u>43'361'395</u>	<u>44'515'540</u>	<u>44'707'630</u>	<u>45'775'528</u>
Soit,						
% de la facture sociale	25.90	24.11	19.12	17.46	17.85	18.28
% de la péréquation nette	7.77	8.28	10.32	10.24	9.48	9.79
% des autres participations	10.26	13.97	15.41	17.54	18.17	19.51
% du total des participations	43.93	46.36	44.86	45.24	45.50	47.58

Evolution des participations



Participations / Autres charges





Commentaires généraux

Politique salariale

La Municipalité a prévu au budget 2014 une augmentation de 2 % de la masse salariale en fonction de la nouvelle classification des traitements basée sur l'échelle annexée au nouveau Règlement du personnel. D'ailleurs, suite aux départs à la retraite en 2013, cette augmentation sera faible, soit inférieure à Fr. 20'000.—.

Toutefois, la recapitalisation obligatoire de la caisse de pension (CIP) pendant 17 ans à partir de 2014 augmente les charges de quelque Fr. 140'000.—.

L'indexation au coût de la vie prévu en 2014 par l'OFS est de 0.3 % (Etat en septembre 2013).

Effectifs et organigramme du personnel

La Municipalité a consenti à d'importants efforts pour garder les charges sous contrôle. Le nombre des « équivalents plein temps » a diminué de 0.10 entre les années 2012 à 2013, le portant à 49.3 EPT, un chiffre qui correspond à un total de 56 employés et d'employés communaux. A noter cet égard que les collaborateurs des associations intercommunales sont rémunérés par celles-ci.

Amortissements comptables

Un tableau détaillé figure dans le document des amortissements joint en annexe. Le montant total porté au budget s'élève à Fr. 1'923'379.— contre Fr. 2'405'474.— en 2013.

Politique d'amortissements :

Sur demande de la COFIN, la Municipalité applique la politique d'amortissements suivante depuis le budget 2008, fondée sur les critères suivants :

- 1) Les amortissements démarrent au moment où l'usage de l'objet à amortir commence. Si une inconnue importante au niveau du montant net demeure sur un des points suivants, la Municipalité peut décider de le décaler jusqu'au moment où le montant final sera connu :
 - a. montant des factures
 - b. montant des recettes à facturer
 - c. montant des prélèvements
 - d. montant des éventuelles subventions.
- 2) Lors de l'élaboration du budget, les amortissements sont prévus dans l'année de la prise d'usage (pour autant que ceci soit établi au moment du budget) sous réserve de la condition 1. Si le montant déterminant n'est pas connu, l'amortissement sera calculé sur la base du montant du préavis. L'amortissement comptabilisé à la clôture pourra être différent de celui budgétisé dans la mesure où il sera basé sur le montant effectif.
- 3) Pour les comptes, la Municipalité, une fois le montant investi connu, peut proposer l'amortissement d'un investissement lors de la clôture annuelle.
- 4) La Municipalité est compétente pour proposer des amortissements extraordinaires.

Etat de la dette

Liste des emprunts contractés – valeurs prévisionnelles au 1.01.2014 (en francs) :

Taux	Echéance	Objet	Etablissement prêteur	Solde + ou - ou consolidé	Motifs
1.40 %	Février-22	Emprunt PF.002122	PostFinance	1'960'000	Barcarolle
1.50 %	Mai-22	ATF S 5295.16.78	BCV	1'920'000	Barcarolle
0.80 %	Juillet-16	ATF C 5125.92.02	BCV	2'000'000	Rodéo
0.82 %	Oct-16	FS123667.4	UBS	2'000'000	Divers
0.50 %	Déc-17	ATF	BCV	1'210'000	Divers
0.44 %	Février-14	210013760	PostFinance	2'000'000	Divers
0.62 %	Avr-18	Emprunt	PostFinance	5'000'000	Divers
0.53 %	Août-15	Emprunt	PostFinance	2'000'000	Divers

Total des emprunts au 01.01.2014	Fr. 18'090'000.—
Remboursements prévus en 2014	Fr. 2'105'000.—
Nouveaux emprunts prévus en 2014	Fr. 17'000'000.—
Net prévisionnel au 31.12.2014 *	Fr. 32'985'000.—

* sans le collège du Martinet D qui sera repris par l'ASPAIRE à la fin des travaux, en 2015.

Marge d'autofinancement

Pour mémoire, le compte de fonctionnement enregistre l'ensemble des opérations relatives au fonctionnement d'une collectivité. Sa structure a notamment été pensée afin d'assurer une marge d'autofinancement positive aux collectivités publiques. En effet, parmi les opérations comptabilisées dans ce compte, les imputations internes (39 et 49), les amortissements du patrimoine administratif (331 + 332) et les éventuels amortissements du découvert (333) sont de nature purement comptable et n'engendrent ni encaissements, ni décaissements. Les imputations internes figurent à la fois du côté des charges et du côté des revenus. Comme elles se compensent, elles n'influencent pas le solde de fonctionnement. Par contre, du côté des revenus, il n'existe pas de contrepartie aux amortissements du patrimoine administratif comptabilisés dans les charges.

Dès lors, en équilibrant leur compte de fonctionnement (comme le recommandent les concepteurs du plan comptable et la loi sur les finances des communes vaudoises), les collectivités publiques dégagent une marge d'autofinancement positive à la hauteur des amortissements du patrimoine administratif. Elles s'assurent ainsi la possibilité de financer en partie ou en totalité leurs investissements et/ou de rembourser leur dette. C'est d'ailleurs pour cette raison que la marge d'autofinancement, qui s'apparente à la notion de cash-flow dans l'économie privée (bénéfice avant amortissements), constitue un indicateur important dans l'évaluation de la capacité d'investissement d'une collectivité publique.

Pour la commune de Rolle, en se tenant à la loi actuelle de 1979, on constate une marge négative de Fr. 319'538.—. Toutefois, si on applique un raisonnement axé sur le nouveau plan comptable MCH2 (Modèle comptable harmonisé, 2^{ème} version), qui devrait entrer en vigueur en principe en 2016, la marge serait positive à hauteur de Fr. 302'142.—, car le nouveau modèle prend en compte la totalité des amortissements.

On peut donc en conclure que dans les 2 cas de figure la marge d'autofinancement actuelle de la Commune est nulle ; et qu'un recours au fond de réserve 9282.00 « Fonds de réserve pour investissements futurs », crée en 2008 par la Municipalité selon les vœux de la COFIN, devra être utilisé en 2014.

A ce jour ce compte présente un solde de Fr. 14'842'010.— dont Fr. 1'092'907.— sont prévus à être affectés en 2014 sous le compte de fonctionnement 2300.4803.

Comptes affectés

Les comptes affectés concernent les égouts et l'épuration (centre 460), l'eau (810), le gaz (830), les pompiers (650) et les ports (470 et 471). Ces comptes ne présentent aucun impact sur le budget.

Planification financière

La Municipalité a investi dans un nouveau logiciel de planification financière « Phisa Plan » utilisé par une quinzaine de communes vaudoises afin de répondre à un besoin de plus en plus pointu en matière de gestion des finances communales.

Ainsi, la Municipalité pourra confirmer son objectif prioritaire qui vise à garantir le maintien de prestations de qualité pour la population rolloise. Et répondre au vœu du Conseil communal.

* * * * *

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011-2016 / N° 51 de la Municipalité du 14 octobre 2013,
entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- Adopte le budget 2014 de la Commune de Rolle présentant un excédent de charges de **Fr. 639'101.—**.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 29 octobre 2013

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Jean-Noël Goël



Le Secrétaire

Pascal Petter

1^{ère} séance de la Commission des finances : selon calendrier

Municipal délégué : M. le Syndic Jean-Noël Goël